

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de NOGENT SUR SEINE

2025/08

| | | |
|---|---|---|
|  | Centre Intercommunal d'Action Sociale 25 bis rue de la Mothe 10290 MARCILLY LE HAYER |  |
|---|---|---|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.I.A.S

| | |
|---|--|
| <u>DATE DE CONVOCATION :</u> Le 15/04/2025 | L'an deux-mil vingt-cinq, le 30 avril, à 09h10, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Marcilly-le-Hayer & Fontaine les Grès (C.I.A.S.), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Fontaine les Grès. |
| <u>NOMBRE DE MEMBRES :</u> En exercice : ... 8 | <u>Etaient présents :</u> M. VALLARCHER Ludovic - Président du C.I.A.S., M. CAMUT Jean-Marie - Vice-Président du C.I.A.S., M. HANSENS Christophe, Mme HOUBIN Christelle, M. PARDON Olivier, Mme LEROY Marie-Thérèse - Conseillère Départementale, M. DEWAELE Jérôme - Directeur des E.H.P.A.D., Mme ONRAEDT Véronique - Directrice Adjointe des E.H.P.A.D., Mme ZWALD Elodie - Secrétaire de séance |
| Présents : 5 Votants : 8 | <u>Etaient excusés / absents :</u> M. ARDOIN Hervé, pouvoir à M. PARDON Olivier, Mme BRISSET Maryse, pouvoir à Mme HOUBIN Christelle, Mme COLSON Chantal - Représentante de l'U.D.A.F., M. GILLIER Bertrand, pouvoir à M. VALLARCHER Ludovic, Mme HOMEHR Claude - Conseillère Départementale, M. CAZENAVE Eddy - Représentant de la D.G.F.I.P., Représentant du Département, Représentant de l'A.R.S. |

OBJET : Emprunt mobilier équipements EHPAD « Sainte Marthe »

VU le décret n°2003-1010 du 22/10/2003, modifié, relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT ces investissements, obligatoires pour la mise en service du nouvel établissement ;

CONSIDERANT la prévision d'un investissement d'environ 1,2 M d'€ pour le regroupement des deux EHPAD à Fontaine les Grès, dont l'équipement de la cuisine ;

CONSIDERANT notamment l'acquisition de l'équipement de rails au plafond dans les 55 nouvelles chambres ;

CONSIDERANT la prise de connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

VU les différentes propositions reçues ;

L.V.

CONSIDERANT les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 299 488,00 EUR.

Article 1: Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt: 299 488,00EUR

Durée du contrat de prêt: 10ans

Objet du contrat de prêt: financer les travaux de l'EHPAD

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant: 299 488,00EUR

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/07/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 3,36%

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: constant

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement: 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2: Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

CONSIDERANT les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 110 000,00 EUR.

Article 1: Principales caractéristiques du contrat de prêt

| OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS | |
|---|--|
| Prêteur | La Banque Postale |
| Emprunteur | CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE |
| Objet | Financer le FCTVA |
| Nature | Prêt relais |
| Montant | 110 000.00 EUR |
| Durée | 2 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds |
| Taux d'Intérêt | 3.090%* |
| Base de calcul des intérêts | 30/360 |
| Modalités de remboursement | Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine |
| Date de versement des fonds | Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 27 Juin 2025 |
| Garantie | Néant |
| Commission d'engagement | 165.00 EUR, soit 0.150% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat |
| Modalités de remboursement anticipé | Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires |
| Modalités de contractualisation | Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne » |

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et ACCEPTE de retenir la proposition de la Banque Postale pour:

- Le Prêt à taux fixe sur une durée de 10 ans, pour un montant de 299 488 € au taux de 3,36 % avec une échéance dégressive et un amortissement constant;
- Le Prêt relais FCTVA sur une durée de 2 ans, pour un montant de 110 000 € au taux de 3,09% avec un paiement trimestriel des intérêts et un remboursement de capital in fine.

DONNE pouvoir au Président pour signer tous les documents

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Marcilly-le-Hayer & de Fontaine les grès.

Fait et délibéré les jours et mois susdits.
conforme,

Pour extrait certifié



Ludovic VALLARCHER
2025.05.22 13:42:52 +0200
Ref:8787553-13206468-1-D
Signature numérique
le Président

Ludovic VALLARCHER